



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Direction de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement

Service Milieux  
Naturels Biodiversité  
Sites et Paysages

Cellule de Veille  
Hydraulique

N° Com//46-17

Cayenne, le 21 juin 2017  
09h30

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **Publication de la liste rouge des espèces menacées de Guyane**

L'IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) vient de publier la « liste rouge des espèces menacées de Guyane ». Cette liste rouge consiste à dresser un bilan du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore en métropole comme en outre-mer. Elle est menée par l'UICN France et le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle), en collaboration avec de nombreuses organisations.

Elle n'a pas directement de portée réglementaire, mais constitue un outil d'aide à la décision dans le cadre de stratégies de protection de la nature.

La démarche a été impulsée et soutenue par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Guyane et mise en œuvre grâce aux associations et structures de référence sur le territoire. La liste rouge fournit désormais une base scientifique de référence pour orienter les stratégies de conservation et est disponible sur le site de la DEAL (<http://www-deal-guyane.application.i2/listes-rouges-r849.html>).

Sur les 1500 espèces de faune vertébrée que compte la Guyane, l'état des lieux révèle qu'environ 10 % d'entre elles sont menacées. Pour ne mentionner que les plus emblématiques, citons les exemples du lamantin et de la loutre géante classés « en danger », ou de la tortue verte et de la tortue luth classées « vulnérable ».

CONTACT DEAL: Arnaud ANSELIN, chef du service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages  
05 94 29 80 23 / Arnaud.ANSELIN@developpement-durable.gouv.fr